

MAIRIE de ROUSSIEUX

délibération :
D_2017_1_4

L' an deux mille dix sept , le vendredi 03 mars à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Roussieux, sous la présidence de Monsieur Giren Didier, .

Nombre de conseillers en
exercice : 7

Date de convocation du Conseil : 15 Février 2017

Présents : 5

Présents : Monsieur Bonnevie-Chevronnay Sébastien, Madame Volle Christiane, Monsieur Stern André, Monsieur Millot Lukas, Monsieur Jouve Gilbert

Votants : 5

Absent(s) : Monsieur Giren Didier

Excusé(s) : Madame Ferrand Anne-Lise

**Objet : Indemnités du
maire**

Secrétaire de Séance : Madame Christiane Volle

Après le départ de M GIREN Didier, Maire,

le conseil décide de fixer l'indemnité du Maire à 17% de l'indice terminal de la fonction publique.

Pour : 5

- Monsieur Bonnevie-Chevronnay Sébastien, Madame Volle Christiane, Monsieur Stern André, Monsieur Millot Lukas, Monsieur Jouve Gilbert

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

Emis le 03/03/2017, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le 08/03/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Maire, M. Didier GIREN

026-212602866-20170303-2017_1_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2017